

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NovaTec® Solub NK-Calcium

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : KQH5-F07C-E001-TYTP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : productsafety@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais inorganique

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	15245-12-2 239-289-5 01-2119493947-16-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	>= 50 - < 70
Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole	202842-98-6 424-640-9 01-0000017109-71-0002	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,05 mg/kg	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

- Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Enlever les lentilles de contact.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:
Méthémoglobinémie
- Risques : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
Poudre chimique sèche
Brouillard d'eau
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Le produit lui-même ne brûle pas.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement éti-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

quetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection individuel.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'humidité.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des matières combustibles.
Conserver à l'écart des acides forts.
Conserver à l'écart des bases fortes.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains	:	
Matériel	:	Gants
Ligne directrice	:	L'équipement doit être conforme à l'EN 374
Remarques	:	Le produit étant un mélange à base de plusieurs substances, la durabilité de la matière du gant ne peut pas être calculée à l'avance et elle doit être testée avant l'utilisation.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	:	En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	:	Filtre de type P
Mesures de protection	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide
Couleur	:	vert
Odeur	:	aucun(e)
Point/intervalle de fusion	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version 1.1	Date de révision: 04.09.2025	Numéro de la FDS: M0468	Date de dernière parution: 18.03.2025 Date de la première version publiée: 18.03.2025
----------------	---------------------------------	----------------------------	---

Inflammabilité	:	Ne brûle pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	ne s'enflamme pas
Température de décomposition	:	> 130 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
pH	:	4 - 5 (20 °C) Concentration: 100 g/l
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Densité	:	non déterminé
Masse volumique apparente	:	env. 1.025 kg/m ³
Caractéristiques de la particule Répartition de la taille des particules	:	D50 = 1.600 µm ± 320 µm Mesure technique: analyse par tamisage

9.2 Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version 1.1	Date de révision: 04.09.2025	Numéro de la FDS: M0468	Date de dernière parution: 18.03.2025 Date de la première version publiée: 18.03.2025
----------------	---------------------------------	----------------------------	---

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Auto-inflammation	: n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Aucune raisonnablement prévisible. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Surface (s) chaude (s) Sources directes de chaleur.
---------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Des bases fortes Matières organiques Acides forts Poudres métalliques
-------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de soufre Oxydes de phosphore Oxydes d'azote (NOx)
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: 909,09 mg/kg
-------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: gaz
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

- Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

- Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

- Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritant pour les yeux.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Evaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
------------	--

Evaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.
------------	--

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.
------------	--

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.
--	--

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.
--	--

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Evaluation

Aucun effet sur ou via l'allaitement

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 100 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Fertilité: LOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur
- Evaluation base de tests sur les animaux., Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Aucun effet sur ou via l'allaitement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: >= 8,7 mg/l Durée d'exposition: 33 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 25 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1 mg/cm ² Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Biodégradabilité	:	Remarques: Intrinsèquement biodégradable. Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.
------------------	---	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,26 (25 °C) pH: 7 Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE. BPL: oui
---------------------------------------	---	--

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Phosphate de 3,4-diméthylpyrazole:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

ou d'élimination.
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Base réglementaire	: Code IMSBC
Remarques	: Il n'est pas autorisé de transporter le produit en vrac.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

nitrate de potassium (ANNEXE II)
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium (ANNEXE II)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

NovaTec® Solub NK-Calcium



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2025
1.1	04.09.2025	M0468	Date de la première version publiée: 18.03.2025

SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR